

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 JUILLET 2014**

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Mardi 15 Juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LASSOT.

La séance a été déclarée ouverte à 20 h 35.

Madame Sandrine GEORGES a été nommée secrétaire de séance.

**I – Etudes de faisabilité et développement d'un projet photovoltaïque sur la commune de Chassenard –  
Projet initié par la société Green Energy 3000 SARLEEE**

La commune de Chassenard autorise la société GREEN ENRGY 3000 SARLEEE – dont l'établissement principal en France est au Lot 41, 66 Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris et le siège social est à Straße 231, 04347 Leipzig, Allemagne ; représentée par Monsieur Ange – José DA GBADJI, agissant en qualité de Directeur – à mener à bien toutes les études nécessaires permettant d'évaluer la faisabilité d'un projet photovoltaïque sur son territoire.

Le Conseil Municipal délibère, et, à l'unanimité, demande à la société GREEN ENERGY 3000 de :

- garantir le développement d'un projet de qualité prenant en compte les réglementations en vigueur, les avis et les attentes des autorités et services compétents,
- justifier au mieux l'intégration du projet à son environnement,
- prendre en compte les besoins de la commune, des propriétaires fonciers et des partenaires locaux au projet, en menant le projet à bout.

La commune s'engage également à soutenir la société durant les différentes phases du projet et ne ménagera aucun effort dans son soutien au développeur du projet (*sans engagement pécuniaire*).

L'autorisation et l'engagement de la commune sont valables durant toute la durée du développement et de l'exploitation du projet.

**COURRIERS / DIVERS**

Néant.

**FIN DE SEANCE : 21 h 35.**

Le Maire,

Michel LASSOT

